



**MOTS CLÉS : FILIÈRES TERRITORIALISÉES • INSTALLATION • BIODIVERSITÉ • ZÉRO PHYTO • INNOVATIONS TECHNIQUES AGRONOMIQUES • CIRCUIT DE PROXIMITÉ À DIMENSION SOCIALE**

*L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un outil efficace et économe pour protéger la qualité de l'eau. Cette fiche rassemble des projets mis en œuvre sur des zones de captages ou des bassins versants pour réduire les pollutions agricoles et non agricoles par la bio en Rhin-Meuse. Développées par des collectivités locales, des organismes de formation, des groupements d'agriculteurs, des scientifiques ou des opérateurs économiques, ces expériences actionnent des leviers innovants et peuvent intéresser les acteurs de l'eau qui veulent initier des projets sur leur territoire.*

## **LORRAINE**

### DES INSTALLATIONS EN BIO POUR PROTÉGER UNE ZONE DE CAPTAGE

COMMUNE D'ÉCOUVIEZ (55) • 509 HABITANTS

Dans les années 2000, les élus d'Écouvieux, commune située à la frontière avec la Belgique, sont confrontés à la **dégradation progressive de la qualité de l'eau captée** sur ce territoire, en particulier avec l'augmentation des nitrates et la présence de résidus d'atrazine. Les 200 hectares de l'Aire d'Alimentation de leur Captage sont recouverts à 65% de surface agricole et à 35% de forêt.

La commune décide alors de faire changer les pratiques agricoles pour préserver la qualité de l'eau prélevée en utilisant le levier réglementaire : une **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** est prise sur le captage en 2002 pour éviter les pollutions ponctuelles. Soucieuse d'aller plus loin et de lutter contre les pollutions diffuses, la commune, en partenariat avec les 12 exploitations du territoire et la chambre

d'agriculture, élabore un plan d'actions en 2004 visant à faire changer les mentalités et à introduire des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, plusieurs **Mesures Agro-Environnementales (MAE)** sont proposées aux agriculteurs et de nombreuses actions voient le jour pour limiter l'épandage d'engrais azotés et de produits phytosanitaires, pour augmenter la couverture des sols et la surface en herbe. De plus, la **cessation d'activité** d'un des agriculteurs lors de la mise en œuvre du plan d'actions a permis l'**installation** par la commune de trois agriculteurs supplémentaires dont deux en bio.

Les résultats de cette démarche sur la qualité de l'eau se font sentir dès 2007 : le pic annuel de nitrates est passé de 40 mg/L à moins de 20 mg/L. L'impulsion

de la commune d'Écouvieux et la participation des agriculteurs à la démarche ont été des éléments indispensables pour que le captage municipal soit protégé de manière efficace.

### CONTACT

• **ALAIN BOURZEIX**

Chambre d'Agriculture de la Meuse  
[alain.bourzeix@meuse.chambagri.fr](mailto:alain.bourzeix@meuse.chambagri.fr)

## VITTEL®, UN CAHIER DES CHARGES "ZÉRO PHYTO" POUR PROTÉGER L'EAU VALLÉE DU VAIR (88)

Le bassin versant des sources de Vittel®, situées dans les Vosges, couvre 5000 hectares dont 3600 consacrés à l'agriculture. Dans les années 1980, la qualité de l'eau est menacée par la culture prédominante et intensive de maïs : le taux de nitrates augmente constamment, atteignant les 8mg/L, et se rapprochant ainsi de la norme de 10mg/L imposée pour la vente de l'eau embouteillée aux nourrissons. L'eau minérale en bouteille ne pouvant subir de traitement chimique, il fallait trouver une solution préventive à cette pollution.

Le groupe Nestlé, propriétaire de la source, a donc bâti un partenariat avec l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) avant de créer en 1992 sa filiale Agrivair pour gérer ses relations avec les agriculteurs du territoire. La démarche a été la suivante : acheter les terres agricoles autour des sources et les mettre à disposition des agriculteurs à condition qu'ils souscrivent à un contrat de longue durée portant sur l'ensemble de leur exploitation et comprenant un cahier des charges élaboré avec l'INRA. Le but

était d'introduire des clauses ambitieuses de réduction d'utilisation d'intrants et de permettre le maintien voire le développement de l'activité économique agricole sur la zone. L'acceptation de ce cahier des charges par les agriculteurs leur donnait accès à des avantages financiers (prime à l'hectare de l'ordre de 200 euros pendant 5 ans et prise en charge du surcoût de mise aux normes des bâtiments) et à une aide technique, via des prestations gratuites (entretien des haies, désherbage, compostage, épandage). Au total, cela a coûté à Vittel® 1,52 € par m<sup>3</sup> d'eau vendue.

Au bout de 20 ans, la grande majorité des exploitants du bassin versant de Vittel®, soit 92% des surfaces agricoles, est sous contrat avec Nestlé. Ils continuent de bénéficier des conseils techniques d'Agrivair pour améliorer l'impact environnemental de leurs pratiques, notamment grâce à la rotation des cultures, l'abandon du maïs au profit de la luzerne, l'utilisation limitée du compost et des engrais, et l'arrêt de l'utilisation des phytosanitaires. Certains

agriculteurs ont voulu aller plus loin que les pratiques imposées par le cahier des charges et sont passés en agriculture biologique.

D'autres actions sont menées sur les zones non agricoles également responsables de pollutions diffuses : les gestionnaires des golfs, du centre équestre, de l'hippodrome et des espaces verts ont été mis à contribution pour réduire leur consommation de nitrates et phytosanitaires en utilisant des techniques biologiques de lutte contre les adventices. Les risques de pollution aux carburants, sur les routes et par les particuliers, ont également été réduits.

Le résultat de ces actions a été la baisse de la teneur en nitrates de l'eau de source Vittel®, aujourd'hui inférieure à 5mg/L. Si certains agriculteurs ont été critiqués envers l'intervention du groupe privé sur leur territoire dans le but d'améliorer la qualité de l'eau vendue, le contrat proposé offre cependant une stabilité aux agriculteurs et a prouvé son efficacité pour la préservation de l'environnement.

## EN ROUTE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### AGGLOMÉRATION ET VILLE DE METZ (57) ● 230 334 HABITANTS



Les habitants de la ville de Metz sont alimentés à 60%, par la rivière du Rupt de Mad pour leurs besoins en eau potable. Sur ce bassin versant, qui fait partie des 12 sites pilotes Eau & Bio <sup>[1]</sup>, des actions sont mises en œuvre par les structures de développement agricole et le Parc Naturel Régional de Lorraine pour dynamiser l'agriculture biologique.

Sensibilisée à l'impact environnemental des activités agricoles, la collectivité messine a initié de nombreuses actions en

faveur du développement de l'agriculture biologique.

Ainsi, des partenariats sont en cours : avec l'association Terres en Ville pour le développement de l'agriculture périurbaine, avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Lorraine pour identifier les terres en friches potentiellement convertibles en terres agricoles, avec le lycée agricole de l'agglomération pour un site d'expérimentation en bio, pour l'implantation

d'un point de dépôt de paniers d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), et enfin avec l'association Familles de France pour des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.

D'autre part, la ville de Metz s'est dotée d'un marché bio hebdomadaire qui regroupe une quinzaine de producteurs bio lorrains. Ce marché, qui répond aux attentes des messins en termes de consommation alimentaire durable, vise à dynamiser l'économie locale en fournissant un débouché de proximité aux agriculteurs bio qui s'installeraient sur le Rupt de Mad ou sur l'agglomération. Ces actions, de même que l'installation de maraîchers bio sur 6 hectares dans la ville de Metz, contribuent à alimenter la dynamique bio initiée sur le territoire il y a quelques années.

## CONTACT

### ● VILLE DE METZ

Service du développement durable  
et solidaire

[1] Depuis 2010, 12 territoires sont engagés dans un programme national d'expérimentation animé par la FNAB, déclinant des actions de protection de l'eau par l'agriculture biologique. Un recueil d'expériences (à télécharger sur [www.fnab.org](http://www.fnab.org)) présente les leviers d'actions activés, notamment sur le bassin versant du Rupt de Mad.

## TÉMOIGNAGE D'ÉLUE : UNE PISCICULTURE BIO POUR PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET AQUATIQUES SYLVIE BOUSCHBACHER ● MAIRE D'INSVILLER (57) ● 190 HABITANTS



La commune d'Insviller a décidé d'acquérir une zone humide remarquable en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de plus de 70 ha : il s'agit de l'étang du Moulin, où la pisciculture intensive faisait perdre au site toutes ses fonctionnalités hydrologiques et écologiques. La commune y a installé un pisciculteur bio.

*"Le conseil municipal a saisi l'opportunité de la mise en vente de l'étang du Moulin pour se porter acquéreur et proposer un projet de réhabilitation exemplaire afin de préserver les intérêts écologiques, piscicoles et paysagers du site et de ses habitants. Le Conseil général, le Conseil régional et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) nous ont apporté leur soutien dans le cadre des politiques publiques de protection des espaces naturels, de la biodiversité et des ressources en eau. Car, comme toute zone humide, l'étang du Moulin a des fonctions très estimées pour la préservation du bon état du patrimoine eau de la collectivité.*

*La commune est désormais l'heureuse propriétaire du site, loué au Conservatoire des sites lorrains. Ce dernier a la charge de mettre en place un plan de gestion écologique de l'étang. Pour assurer une gestion extensive du site, nous y avons installé un pisciculteur bio afin de préserver les qualités écologiques du site et sa biodiversité remarquable. Les quatre agriculteurs riverains sont d'accord pour mettre en œuvre des mesures agro-environnementales sur l'ensemble du bassin versant de l'étang essentiellement prairial et forestier. Les habitants en profitent aussi au détour d'un sentier de découverte.*

*La réussite de ce beau projet contribue à changer l'image du village et développer "autrement" la commune, c'est aussi garder l'âme du territoire. La commune est fière d'avoir relevé le défi pour concilier son développement territorial, le respect de son identité avec la protection de ses ressources et de ses milieux aquatiques."*

## UNE USINE D'ALIMENTS BIO POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) RHIN-MEUSE LORRAINE

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) a décidé depuis quelques années de soutenir l'animation autour de l'agriculture biologique dans le réseau des fédérations bio et au sein des Chambres d'Agriculture. Elle ajoute une corde à son arc en apportant **une aide financière à la filière "grandes cultures"** de la région dans le cadre du 10ème programme d'intervention. Dans un premier temps, elle apporte un soutien financier à la **coopérative historique de collecte de céréales bio PROBIOLOR** grâce à une aide au développement et à l'animation de la filière.

Elle s'engage par ailleurs à soutenir la filière bio au travers d'une **usine d'aliments bio pour animaux**, projet initié par la société d'intérêt collectif agricole **Est Ali Bio** et portée par PROBIOLOR en collaboration avec les coopératives conventionnelles. La construction de cette usine (sur d'anciens silos de la Coopérative Agricole Lorraine, inexploités pendant 10 ans), en plus de recevoir des aides de l'AERM, a été financée par l'Agence Bio, la Région Lorraine et l'Union Européenne. L'unité, qui fonctionne depuis décembre 2012, assure la fabrication d'aliments pour les élevages bio et constitue un débouché important pour les céréales fourragères et oléoprotéagineux bio produits en Lorraine. La production a été de 3500 tonnes d'aliments en 2013 et pourra atteindre 10000 tonnes au vu des équipements de l'usine. C'est un **maillon essentiel de la filière bio locale** car elle permet d'améliorer l'autonomie

de la région en céréales fourragères et elle garantit la cohérence et la pérennité des systèmes de productions. De plus, le remplacement des tourteaux de soja par des productions protéagineuses locales rend la filière moins dépendante des cours mondiaux du soja, engendrant une stabilité des prix à même de favoriser la conversion en bio des éleveurs de la région. L'usine pourra donc **aider à répondre aux objectifs ambitieux de conversion et d'installation inscrits dans le SDAGE**, qui sont de 33% sur les zones de protection des captages prioritaires, 20% sur les zones dégradées (presque l'ensemble de la Lorraine à l'exception du massif vosgien et de l'est mosellan) et 6% sur les zones non dégradées.



### CONTACT

● PROBIOLOR

[probiolor@wanadoo.fr](mailto:probiolor@wanadoo.fr)

## ALSACE



### INSTALLATION MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT D'UN CIRCUIT DE PROXIMITÉ À DIMENSION SOCIALE

COMMUNES DE KINGERSHEIM (68) ● 12955 HABITANTS

La commune de Kingersheim, localisée dans l'agglomération de Mulhouse (surface communale : 669 hectares – 1 captage dégradé Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SDAGE), loue actuellement des terres à un céréalier conventionnel. Avec le projet d'encourager le développement d'une activité agricole nourricière biologique sur son territoire, la commune a identifié début 2013, en accord avec ce céréalier, deux parcelles d'environ 2 hectares pour un **projet d'installation en maraîchage bio**. Dans le même temps, Kingersheim a contacté Terre de Liens Alsace, puis l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), pour la recherche d'un candidat à l'installation et l'accompagnement du projet. La validation de ce projet par la commune devrait se faire au printemps 2014 et entraîner la mise en place d'un **appel à candidatures** pour une installation en maraîchage biologique. L'ancien locataire céréalier est disposé à prêter du matériel agricole au futur porteur de projet, et réfléchit lui-même avec le pôle conversion bio Alsace (OPABA et Chambre d'Agriculture) pour un engagement de dizaines d'hectares de céréales en bio.

Quant aux futurs légumes bio, une partie de la vente pourrait se faire via l'association des Sheds. Cette dernière porte depuis 2007 le projet d'un potager naturel et pédagogique, associé à un café et à un restaurant-théâtre écologiques ; en partenariat avec la société d'Histoire de Kingersheim, ce projet sera localisé dans une ancienne usine, réhabilitée par un travail architectural à haute qualité environnementale. Les Sheds organisent d'ores et déjà chaque semaine un important marché bio rassemblant une douzaine de producteurs locaux.

### CONVERSION D'UNE FERME COMMUNALE EN BIO

COMMUNE DE PFASTATT (68) ● 9111 HABITANTS

La commune de Pfastatt, localisée dans l'agglomération de Mulhouse, est propriétaire de 30 hectares de terres agricoles (surface communale : 524 hectares), de 2 bâtiments agricoles et d'une maison d'habitation, jusqu'ici loués à un céréalier conventionnel. A l'annonce de son départ à la retraite en 2013, la commune, ne souhaitant pas participer à l'agrandissement d'une exploitation agricole existante, a validé un accompagnement par Terre de Liens et l'Organisation Professionnelle d'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA) pour la **recherche d'un candidat à l'installation en bio et vente directe**. Outre la mise en place d'un appel à candidatures pour ce projet, il est question en 2014 d'installer sur le site un **espace-test agricole** bio (couveuse d'entreprises) en zone urbaine.

### FOCUS : LA MAÎTRISE DU FONCIER ET LA RESTAURATION COLLECTIVE AU SERVICE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

#### LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG (67)

● 473 187 HABITANTS

Dès 2008, la Ville de Strasbourg et la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) affichent l'objectif d'associer fonctions écologiques, économiques et sociales des activités agricoles, en orientant l'agriculture périurbaine vers une production nourricière, respectueuse de l'environnement et alimentant le bassin de consommation que représente l'agglomération de Strasbourg (25% de la population alsacienne), ce par le biais de circuits courts. Les élus ont notamment pris conscience de deux leviers importants à leur disposition : la maîtrise du foncier et la restauration en écoles primaires.

Une fiche expérience est disponible sur ce territoire sur [www.fnab.org](http://www.fnab.org)



### CONTACT POUR L'ALSACE

● HELENE CLERC

OPABA

[helene.clerc@opaba.org](mailto:helene.clerc@opaba.org)



Le sud du Haut-Rhin est caractérisé par une forte concentration de captages d'eau potable dégradés (20 captages prioritaires dont 15 classés Grenelle). Sur ce territoire, certains éleveurs laitiers biologiques peinent à trouver un débouché durable pour leur production à travers une collecte et une valorisation dans des filières longues, les laiteries traditionnelles dans cette zone de ramassage n'étant pas positionnées sur le bio pour l'instant.

De plus, quatre producteurs bio locaux ont perdu en 2012 leur valorisation du lait en bio et se questionnent sur la poursuite de leur activité bio. Il paraissait donc nécessaire d'explorer **les possibilités de pérennisation et de création de débouchés** pour ces éleveurs laitiers biologiques pour in fine reconquérir et préserver la ressource en eau par le maintien et le développement de ces systèmes agricoles herbagers durables.

Pour ce faire, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA) a conduit une **étude sur la valorisation des produits biologiques laitiers dans des circuits de commercialisation de proximité et longs**. Elle s'est appuyée sur un bureau d'étude, Ecozept, qui a réalisé des entretiens auprès de laiteries, transformateurs et coopératives d'Alsace, d'autres régions, d'Allemagne et de Suisse, et qui a mis en place une veille sur les expériences menées dans les autres régions. Le comité de suivi de cette étude a largement rassemblé les acteurs du territoire : chambre d'agriculture, collectivités (communes, conseil général, plans climats), éleveurs, AERM, etc.

Les résultats de cette étude de faisabilité sont très satisfaisants. 3 possibilités ont été émises en filière longue, impliquant des opérateurs de régions limitrophes, voire de Suisse ; 3 scénarios ont été identifiés pour la mise en place d'ateliers collectifs de transformation. Ces éléments ont été présentés aux éleveurs biologiques et conventionnels en vue de susciter des **projets de conversion et d'ateliers collectifs** de valorisation du lait bio : il ne reste plus qu'à travailler à leur concrétisation et à accompagner de nouvelles conversions !

## CHAMPAGNE-ARDENNE

### L'INNOVATION POUR LA GESTION DES ADVENTICES CHAMPAGNE-ARDENNE

Dans le cadre de ses missions de diffusion des pratiques respectueuses de la ressource en eau, la Fédération Régionale des AgroBiologistes (FRAB) Champagne-Ardenne, à l'initiative de deux producteurs bio de la Marne et des Ardennes, étudie depuis 2007 les **techniques de dynamisation**. Elles consistent en la pulvérisation d'une solution aqueuse à base d'adventices préalablement récoltées sur la parcelle. Il s'ensuit une diminution de la compétitivité des adventices vis-à-vis de la culture. Ces techniques, utilisables en conventionnel et en bio, présentent un intérêt certain pour réduire l'utilisation des pesticides de synthèse, favoriser la conversion en agriculture biologique et maintenir ces pratiques. En effet, en bio, les agriculteurs les utilisant arrivent à diminuer la part de désherbage mécanique. En outre, **réduire les interventions sur le sol** en bio renforce les effets bénéfiques sur la protection de la ressource en eau en limitant les fuites de nitrates et

permet la diminution d'émissions de gaz à effet de serre.

Les expérimentations et les études menées de 2007 à 2013 ont posé les premières pierres dans la compréhension de ces techniques. Une **étude des systèmes de cultures dynamisés** a débuté en 2013. Il s'agit d'identifier les conditions nécessaires au fonctionnement et à l'efficacité des techniques de dynamisation au champ. En effet, à la différence des pesticides, l'action est moins radicale et il est nécessaire de modifier le système de culture pour obtenir une gestion satisfaisante des adventices. La **transmission de ces techniques** à d'autres agriculteurs nécessite de poursuivre le travail : mesurer l'efficacité, définir les conditions d'utilisation. Ce projet s'inscrit désormais dans la **recherche participative autour d'un groupe de travail** animé par la FRAB Champagne-Ardenne et composé notamment de paysans, ingénieurs, chercheurs.



#### CONTACTS

● **GWLADYS FONTANIEU**

FRAB Champagne-Ardenne  
g.fontanieu@  
biochampagneardenne.org

● **JOEL BOURDERIOUX**

FRAB Champagne-Ardenne  
j.bourderieux@  
biochampagneardenne.org

# INTRODUCTION DE PRODUITS BIOLOGIQUES EN RESTAURATION COLLECTIVE, SOURCE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

VILLE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (08) ● 49 433 HABITANTS



Bassin agro-industriel traditionnel, la Champagne-Ardenne a longtemps été réfractaire à l'agriculture biologique. Cependant, depuis cinq ans, la région connaît un dynamisme sans précédent dans le développement des productions bio notamment grâce à l'introduction du bio local dans les cantines et à la **démarche d'amélioration de la qualité** de la restauration collective engagée par la municipalité de Charleville-Mézières.

En 2005, la municipalité sollicite la Fédération Régionale des AgroBiologistes (FRAB) Champagne-Ardenne pour organiser des rencontres sur les fermes et en cuisine centrale. L'ensemble des acteurs, paysans, animateurs et agents de service, est investi dans cette démarche et reçoit une formation pour permettre un **approvisionnement bio et local** des cuisines de la ville. Le premier repas bio est servi en 2006 et les 20% de produits bio locaux fixés par le Grenelle de l'environnement sont atteints en 2012. **Le succès est aussi financier** : le budget de la cuisine centrale est resté constant et la mairie se retrouve à investir 200 000 €/an dans l'économie locale.

Grâce à l'expérience de Charleville-Mézières, les producteurs bio ont pu s'organiser et mettre en place des outils pour gérer ce nouveau débouché. Ils créent ainsi en 2008 **l'association Manger Bio Champagne-Ardenne (MBCA)** pour approvisionner la restauration collective en produits bio et faciliter les relations entre les collectivités et les fournisseurs locaux. **La viabilité économique** du débouché local a permis de consolider l'activité d'exploitations biologiques et a attiré de nouveaux producteurs.

D'une demi-douzaine à l'origine, ils sont plus d'une vingtaine aujourd'hui souhaitant fournir la restauration collective. Des structures d'élaboration de produits transformés adaptés à la restauration collective se sont développées ou maintenues, **pérennisant l'emploi en Champagne-Ardenne** (atelier des éleveurs, atelier de découpe embauchant 6 personnes, et abattoir local). Cela a également permis aux exploitations en grandes cultures et polyculture-élevage biologiques de se diversifier et de créer de la valeur ajoutée (ex : le GAEC Mont Fosse a développé la transformation du lait en yaourt sur la ferme, créant 5 emplois en milieu rural, afin d'alimenter en circuit-court la restauration collective).

L'initiative de la municipalité de Charleville-Mézières a ainsi favorisé la constitution d'une **filière régionale d'approvisionnement** des collectivités en produits biologiques. Aujourd'hui, d'autres collectivités (Reims, Epernay, Chalons) ou organismes (CHU, maisons de retraite) lui emboîtent le pas.

En 2013, MBCA c'est plus d'une trentaine d'emplois directs dans les 18 fermes bio (sans compter les 3 salariés de l'association et les emplois indirects dans les abattoirs, les ateliers, la logistique,...), et **345 000 équivalents repas servis dans toute la région**. Ces chiffres sont en progression depuis 2008.

Outre les bénéfices pour la vie socio-économique du territoire et pour l'environnement, ce projet contribue indirectement à protéger les bassins versants champardennais.

## CONTACTS

### ● NADIA TOURNEUX

Ville de Charleville-Mézières  
[nadia.tourneux@mairie-charleville-mezieres.fr](mailto:nadia.tourneux@mairie-charleville-mezieres.fr)

### ● SAMUEL MARTIN

FRAB Champagne-Ardenne  
[s.martin@biochampagneardenne.org](mailto:s.martin@biochampagneardenne.org)

### ● ELSA AURE

Manger Bio Champagne-Ardenne  
[mbca@biochampagneardenne.org](mailto:mbca@biochampagneardenne.org)

## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

[www.fnab.org](http://www.fnab.org)

[www.les-sheds.com](http://www.les-sheds.com)

Mars 2014

**Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique**  
40 rue de Malte 75011 Paris  
01.43.38.38.69

**Direction de la publication :**  
Julien Adda, FNAB

**Suivi, conception et rédaction :**  
Mylène Dupas, Sylvain Roumeau, FNAB, Réseau FNAB

**Conception et création :**  
Agrobio 35 - Studio Graphique

**Crédits photos :**  
OPABA, FRAB Champagne-Ardenne, CGA Lorraine, CUS,



Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE



**WWW.FNAB.ORG**